



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D17 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents

Date de convocation : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Arthur AUGER à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY ;

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 2

Patrick BRISSET ; Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

D17 - Modification du tableau des effectifs permanents et non permanents

Rapporteur : Mme Myriam DEBARGE

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des communes et notamment son article L. 412-49-1° ;

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L. 133-11 à L. 133-18° ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L332-23,1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération D6 du Conseil municipal du 24 avril 2025 portant mise à jour du tableau des effectifs permanents et non permanents de la Commune ;

Conformément au CGFP, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs permanents et non permanents ;

Considérant l'avis du Comité social territorial, en sa séance du 24 juin 2025 ;

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, y compris lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des recrutements, des avancements de grade ou des promotions internes.

La présente délibération a pour objet de modifier le tableau des effectifs, correspondant aux situations ci-dessous énumérées et d'adopter le nouveau tableau des emplois en annexe.

1°) Ecole de musique / Réorganisation des temps horaires de l'enseignement artistique

*** Spécialités jazz, trompette et trombone**

Le professeur d'enseignement artistique hors classe à 16/16^{ème} fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} octobre 2025. Dans la perspective de son départ et de la réorganisation des cours en vue de la prochaine rentrée scolaire, il est proposé au Conseil municipal de fusionner les spécialités jazz, trompette et trombone en un seul poste. A ce titre, il est proposé au Conseil municipal de :

- supprimer l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 6/20^{ème},
- créer un nouvel emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 8,75/20^{ème},

à compter du 3 juillet 2025.

*** Spécialité piano**

Dans la perspective de la réorganisation des cours en vue de la prochaine rentrée scolaire et de la nomination en qualité de Directrice de l'Ecole de musique de l'enseignante en charge de la spécialité piano, il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 17/20^{ème}, à compter du 3 juillet 2025.

* Spécialité chorale

Pour faire face au départ de l'enseignante en charge de la spécialité chorale, une procédure de recrutement a été lancée sur la filière artistique.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir l'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à hauteur de 3/20^{ème}, à compter du 3 juillet 2025.

Les agents devront justifier d'une formation universitaire et d'une expérience professionnelle en lien avec la filière artistique. Leurs rémunérations seront calculées, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les procédures de recrutement ont été lancées.

Par ailleurs, le poste d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à 17/20^{ème} spécialité piano ci-dessus n'ayant pas encore été pourvu, il est également proposé au Conseil municipal de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique de 2^{ème} classe à 20/20^{ème} à compter du 3 juillet 2025.

Cela permettrait, si un candidat était en mesure d'assurer à la fois l'enseignement du piano et la direction de chœur de ne recruter qu'un seul agent pour ces deux missions.

Une fois les agents recrutés, les emplois supplémentaires non pourvus feront l'objet d'une suppression ultérieure, après avis du CST.

2°) Agents polyvalents – Centre technique municipal (CTM)

* Ouverture de poste

Pour permettre la pérennisation d'agents polyvalents sous le statut de contrat PEC et dont les droits seront épuisés, à compter des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2025, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal d'ouvrir 2 postes d'adjoint technique à 35/35^{ème}, à compter du 3 juillet 2025.

* Création de poste

Pour permettre la pérennisation d'agents polyvalents sous le statut de contrat PEC et dont les droits seront épuisés, à compter des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres 2025, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal de créer 4 postes d'adjoint technique à 35/35^{ème}, à compter du 3 juillet 2025.

3°) Agent d'entretien – Service Entretien des bâtiments / Création de poste

Pour permettre la pérennisation d'un agent d'entretien des bâtiments sous le statut de contrat PEC et dont les droits seront épuisés, à compter d'octobre 2025, il est nécessaire de lancer une procédure de recrutement sur le cadre d'emploi des adjoints techniques.

Afin de permettre ce recrutement, il est proposé au Conseil municipal de créer 1 poste d'adjoint technique à 17/35^{ème}, à compter du 3 juillet 2025.

Il est proposé, également au Conseil municipal d'autoriser le cas échéant, de pourvoir ces postes par voie contractuelle, en application des dispositions de l'article L.332-8,2° du CGFP ; sa durée pourra être prolongée, par reconduction expresse, pour une durée de 3 ans renouvelable.

4°) Avancement de grade / Examen professionnel

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent de la Direction générale des services, suite à sa réussite à l'examen professionnel du corps d'emploi des adjoints administratifs en juin, il est nécessaire d'ouvrir, à compter du 3 juillet 2025 : 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à 35/35^{ème}.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de valider les modifications énoncées ci-dessus ;
- de charger Mme la Maire et le Service de gestion comptable de Saint-Jean-d'Angély (SGC), chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération ;
- d'autoriser Mme la Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sont inscrits au budget.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de Mme le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



**Le Secrétaire de séance,
Jean MOUTARDE**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Annexe 1 à la délibération n° D17 du 3 juillet 2025

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 03/07/2025

Les postes sont considérés pourvus ou vacants, à la date du jour du conseil municipal.

I) EMPLOIS PERMANENTS

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</i>					
Directeur Général des Services	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal	A	35,00/35 ^{ème}	4	3	1
Attaché	A	35,00/35 ^{ème}	4	2	2
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Rédacteur	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	11	10	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	10	1	9
Adjoint administratif	C	35,00/35 ^{ème}	8	8	0

TOTAL

41

27

14

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE TECHNIQUE</i>					
Ingénieur principal territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Ingénieur territorial	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Technicien	B	35,00/35 ^{ème}	2	1	1
Agent de maîtrise principal	B	35,00/35 ^{ème}	9	8	1
Agent de maîtrise	B	35,00/35 ^{ème}	5	1	4
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	14	14	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	15	4	11
Adjoint technique	C	35,00/35 ^{ème}	18	12	6
Adjoint technique	C	17,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

71

45

26

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
FILIÈRE CULTURELLE					
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	16,00/16 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	B	18,00/20 ^{ème}	2	1	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	20,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	18,00/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	17,00/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	12,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	11,50/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	10,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,75/20 ^{ème}	1	0	1
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	8,00/20 ^{ème}	2	2	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	6,00/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,00/20 ^{ème}	3	0	3
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	05,25/20 ^{ème}	1	1	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	B	03,00/20 ^{ème}	1	1	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Attaché de conservation du patrimoine	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Bibliothécaire principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Bibliothécaire	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	B	35,00/35 ^{ème}	3	2	1
Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	35,00/35 ^{ème}	5	4	1
Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	35,00/35 ^{ème}	3	1	2
Adjoint du patrimoine	C	16,00/35 ^{ème}	1	1	0
Adjoint du patrimoine	C	35,00/35 ^{ème}	5	3	2

TOTAL

46

28

18

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIERE SPORTIVE</i>					
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S) principal	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0
Conseiller des activités physiques et sportives (A.P.S)	A	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

2

1

1

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIERE SECURITE</i>					
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Chef de service de police municipale	B	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Brigadier-chef principal	C	35,00/35 ^{ème}	6	5	1
Brigadier-chef	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1

TOTAL

10

5

5

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE SOCIALE</i>					
Assistant socio-éducatif exceptionnel	A	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

GRADES OU EMPLOIS PERMANENTS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
<i>FILIÈRE ANIMATION</i>					
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	B	35,00/35 ^{ème}	1	1	0

TOTAL

1	1	0
---	---	---

TOTAL GENERAL DES POSTES PERMANENTS	172	108	64
--	------------	------------	-----------

II) EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS

EMPLOIS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Remplacement saisonnier	C	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier équipe culture week-end + saison haute	C	08,00/35 ^{ème}	2	0	2
Renfort adjoint technique (Conducteur de bus)	C	06,50/35 ^{ème}	1	1	0
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – saison haute	C	03,00/35 ^{ème}	1	0	1
Renfort saisonnier Tour de l'Horloge – Journées du patrimoine	C	14,00/35 ^{ème}	1	0	1
Contrat d'apprentissage	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	3	0	3
Contrat « Parcours Emploi Compétences » - PEC	CDD de droit privé	35,00/35 ^{ème}	17	8	9
Adjoint technique sur la fonction d'Agent temporaire de Police municipale	CDD saisonniers	35,00/35 ^{ème}	2	2	0

TOTAL

28	11	17
----	----	----

III) POSTES HORS STATUT SALARIE

EMPLOIS NON PERMANENTS DES AGENTS CONTRACTUELS	Catégorie	Durée hebdomadaire	Effectif budgétaire	Postes pourvus	Postes vacants
Stagiaire (durée de stage : 4 mois)	Statut étudiant	35,00/35 ^{ème}	1	0	1
Service civique	Volontariat	35,00/35 ^{ème}	3	0	3

TOTAL

4	0	4
---	---	---

TOTAL GENERAL DES POSTES NON PERMANENTS	32	11	21
---	----	----	----

TOTAL GENERAL DES POSTES AFFECTÉS A LA COMMUNE	204	119	85
--	-----	-----	----